



VILLE DE LEWARDE

DÉCEMBRE 2023

<https://ville-lewarde.fr>

Facebook : ville de Lewarde

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le temps des fêtes

Le temps qui passe sans prendre le temps de s'arrêter, s'écoule au rythme du sablier.

On a le temps de rien, on ne voit pas le temps passer... Encore une année qui vient de se terminer au fil de l'actualité.

Les rires, les pleurs, les sourires, les engueulades, les regards assombris, ceux qui pétillent, le quotidien de la vie souffle ses bougies.

Le climat nous alerte activant le chaud et le froid propice aux tempêtes dévastatrices. Notre maison la planète est bien triste.

La situation internationale n'est pas en reste, l'argent flambe au profit de l'armement, laissant éclater les bombes sur les civils innocents.

La valse des mots, la valse à mille temps, le temps précieux de vivre heureux, le temps de se parler et de s'écouter, le temps de continuer à se faire confiance doivent demeurer.

Le temps est venu pour moi de vous souhaiter mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur.

Bonnes fêtes de fin d'année.



Alain BRUNEEL,
Maire

Vœux du Maire 2024

Monsieur le Maire présentera ses vœux à la population le 19 janvier à 19 h, salle des fêtes.

Les Lewardoises et Lewardois sont chaleureusement invités à cette réception.

Centre de Loisirs Sans Hébergement

La municipalité est à la recherche d'un directeur.trice, d'animateurs diplômés ou stagiaires pour les centres du printemps du 22 au 28 avril 2024 et d'été du 8 juillet au 2 août pour lequel un.e adjoint.e à la direction sera nécessaire.

Les candidatures doivent être déposées en mairie : lettre de motivation et attestation des diplômes BAFA, BAFA validés ou en cours.

Conseil Municipal du 12 décembre

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Jean-Marie Delannoy, conseiller municipal, décédé.

En application du code électoral, Monsieur Jean-Jacques Dumetz remplace au conseil municipal Monsieur Jean-Marie Delannoy.

Les principales décisions ont porté sur :

- ✓ le remplacement de Monsieur Delannoy au sein du CCAS (centre communal d'action sociale) et du SMAPI (syndicat des milieux aquatiques et de la prévention des inondations de la vallée de la Scarpe et du Bas-Escaut).
- ✓ l'attribution d'une aide financière en soutien à la population du Pas-de-Calais suite aux inondations
- ✓ des décisions modificatives budgétaires
- ✓ l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour l'achat d'un four au restaurant scolaire.
- ✓ l'adhésion mutualisée à un groupement de commandes relatif aux fournitures de bureau et de papier par le biais de Cœur d'Ostrevent
- ✓ la création d'un poste d'aide au personnel communal des écoles dans le cadre d'un PEC (parcours emploi compétences)
- ✓ l'adhésion au plan arbres subventionnée par le conseil régional
- ✓ le vote d'une motion pour le maintien et le développement de l'offre de santé Can-Filieris

Le compte-rendu pourra être consulté en mairie ou sur le site de la commune dès l'approbation du procès-verbal à la prochaine réunion du conseil municipal.



Lire le journal communal

Vous consultez ces informations communales par voie électronique ou en version papier.

Il vous est possible de changer de mode de lecture par simple appel en mairie.

Sapins de Noël

Rendez votre achat encore utile après usage.

Il est possible pour les habitants de déposer leurs sapins à la porte de la cour de la mairie aux heures d'ouverture des services. Il leur sera donné une nouvelle vie : broyat de sapin, paillage.



Salle des fêtes

La réunion des associations organisée en novembre par Madame Nina Lahssen, adjointe aux fêtes, a déterminé des dates d'occupation de la salle des fêtes par les associations.

Celles-ci peuvent ainsi développer leurs activités festives ou culturelles.

Les présidents ou leurs représentants ont réservé des créneaux pour les années civiles 2024 et 2025. Les créneaux restants sont disponibles pour des locations de particuliers.

Travaux et achats

En conclusion de cette année 2023, faisons le point sur les travaux prévus et récemment réalisés.

L'éclairage public de la rue de Roucourt est rénové. Des lampes de type LED moins consommatrice d'électricité et plus performante en luminosité ont été installées pour un coût de 11 682,38 €.



Des travaux de voirie pour un montant de 12 086,40 € ont été réalisés : cité Bandini, travaux de raccordement à l'égout pour faciliter l'écoulement des eaux, rue de Monchecourt, pose d'un aco drain pour un problème similaire.

14 365,20€ sont dédiés au déneigement et au salage des routes pentues de la commune par une entreprise spécialisée.

Les arguments avancés par Monsieur le Maire ont été pris en compte. Les frais d'implantation d'un poteau support de la fibre optique, rue Pablo Neruda, ont été payés par Cœur d'Ostrevent.

Le restaurant scolaire est doté d'une machine à laver le sol pour un investissement de 3720 €.

Deux tondeuses d'un montant de 3 880,56 € ont été achetées.

Un renouvellement de mobilier a été réalisé dans les écoles pour un montant total de 18 256,29 €.

Le renouvellement du parc d'extincteurs de la commune a été partiellement réalisé salle des fêtes, salle Edouard Pot, écoles, mairie. Coût du renouvellement 4 127,10 €.

Sont en cours :

Le changement d'adoucisseur au restaurant scolaire pour un montant de 3 005,10 €.

Le remplacement d'une partie importante de l'informatique en mairie afin de renouveler le parc et répondre à une nécessité de modernisation. Seront installés deux ordinateurs d'un montant de 1990,51 € et 1619, 89 € ainsi que le serveur général de la mairie pour un montant de 14 204,87 €.

7 790, 40 € seront destinés au renforcement de la sécurisation des bâtiments publics grâce au changement du système de protection électronique des écoles, du boulodrome, de la salle omnisport.

Sécurité place Elsa Triolet

Le jeudi 16 novembre, les riverains associatifs et commerçants ont été invités à une réunion préparatoire.

Monsieur le Maire a exposé le projet de mise en sécurité des usagers et piétons empruntant la place Elsa Triolet. Il a pu recueillir les avis des personnes présentes pour éviter des désagréments aux structures présentes à cet endroit : culture et liberté, bibliothèque, crèche.

Pour répondre à ce problème de sécurité, des potelets en acier seront posés à l'entrée de la place Elsa Triolet. La prestation coûtera 4 085,52 €.



Economies énergétiques

La loi ELAN impose d'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface dépasse 1 000m². Cette diminution doit même atteindre 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.

Pour répondre à cette injonction, la municipalité s'engage dans la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été sollicité. Il a pour rôle d'apporter un service de conseil, d'aide à la décision et à l'accompagnement dans les domaines technique, juridique, administratif, financier. Ces recommandations sont ensuite fournies à un maître d'ouvrage, dans le cadre de la rénovation énergétique envisagée.

Pour l'instant, l'assistant a consulté les enseignants, le personnel communal exerçant aux écoles, les élus, des parents. Il fera ensuite des propositions.

Permanences

La confédération nationale du logement défend les droits et intérêts des usagers du logement et consommateurs.

Elle assurera des permanences à la mairie de Lewarde de 9 h à 12 h les mercredis 17 janvier, 14 février, 13 mars, 17 avril, 29 mai.

L'espace Conseil France Rénov' de Cœur d'Ostrevent vous accompagne gratuitement dans vos projets de rénovation énergétique et d'énergies renouvelables.

Sur rendez-vous à la CCCO à Lewarde par téléphone au 06 33 78 82 10 ou par courriel à : info-energie@cc-coeurdostrevent.fr

L'agence d'information sur le logement (ADIL du Nord et du Pas-de-Calais) a pour vocation d'offrir un conseil personnalisé juridique, financier ou fiscal, sur toutes les questions relatives à l'habitat.

A travers une convention signée avec la Cœur d'Ostrevent, des permanences sont assurées dans les communes d'Aniche, de Marchiennes, de Pecquencourt et de Somain.

Prise de rendez-vous au 03 59 61 62 59. Les questions peuvent être posées par courriel : contact@adilnpsc.fr

En complément : numéro vert prévention des expulsions : 0 800 359 359, info logement indigne : 0 806 706 806 (appel non surtaxé)



Environnement - déchets

À partir du 1er janvier 2024, le tri des bio déchets devient une obligation légale dans le cadre de la loi anti-gaspillage de 2020.

Après prise d'information auprès du service de Cœur d'Ostrevent qui gère la collecte des déchets, nous pouvons vous indiquer que cette loi va s'appliquer progressivement à notre territoire.

A terme, les déchets organiques, qui représentent près de 30% des ordures ménagères, devront être séparés du reste des déchets.



Les bio déchets incluent des éléments tels que les épluchures de légumes, le marc de café, ou encore les fleurs fanées. Leur tri séparé permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre dues à leur décomposition naturelle.

Il ne sera pas obligatoire pour chaque foyer d'avoir un composteur. Dans tous les cas, ce sera aux collectivités locales de proposer une solution de collecte.

Dans un premier temps, la CCCO va proposer aux habitants (à prix réduit) l'achat d'un bac de compostage en plastique recyclé. Viendront ensuite de nouvelles mesures sans doute plus contraignantes pour les habitants.

Pourquoi est-il souhaitable de trier les biodéchets ?

L'enfouissement des bio déchets conduit à d'importantes émissions de méthane, un gaz très nocif pour le climat. De plus, la décomposition des bio déchets en décharge produit du lixiviat, un liquide chargé en nitrates et métaux lourds, qui pollue les nappes phréatiques.

Fort heureusement, une solution écologique existe. Les bio déchets peuvent être transformés en compost, un fertilisant naturel riche en nutriments. Cela permet non seulement de nourrir le sol mais aussi de réduire l'utilisation d'engrais minéraux, limitant ainsi les pollutions environnementales.

Santé

Les perturbateurs endocriniens, nous les trouvons aussi au jardin : engrais, produits phytosanitaires, terreaux, eau d'arrosage...

Dans votre jardin, les perturbateurs endocriniens peuvent se cacher dans de nombreux endroits : tuyaux d'arrosage, engrais, produits phytosanitaires, chaises de jardin en plastique, eau d'un puit...

Il est important de se prémunir contre les possibles désagréments causés par la présence de ces perturbateurs endocriniens. En effet, le jardin est un lieu où toute la famille se retrouve. C'est aussi un endroit où vous pouvez vous adonner au jardinage. Or, l'eau peut se trouver contaminée par ce type de perturbateurs.

Prudence donc, surtout si vous avez choisi de dédier une partie de votre jardin à la culture de légumes. Votre petit potager, du fait de la qualité de l'eau, de la terre, des semences que vous allez planter et des substances que vous allez mettre pour amender votre terre, peut se révéler être une véritable source de perturbateurs endocriniens, et votre récolte, un cocktail de substances chimiques nocives pour votre santé et celle de vos enfants !

Invitation

Une maison lumineuse est à découvrir rue Louis Aragon.

La famille Niemenck nous a révélé sa maison de l'horreur pour la fête d'Halloween. Cette fois, elle a changé de registre et a rendu son habitation magique.

La maison est éclairée de 18h à 21h30 en semaine et de 18h à 22h30 le week-end jusqu'au 6 janvier. Une visite s'impose.



Téléthon

Le Ping Pong Club de Lewarde a répondu à l'invitation d'un joueur M. Hervé Denis qui, chaque année, est la cheville ouvrière de l'organisation.

Le 2 décembre, à partir de 15h, 8 équipes de 4 joueurs se sont sportivement affrontées dans une ambiance amicale. Spectateurs et joueurs ont apprécié la qualité de l'accueil de l'intendance du club gérée par Mesdames Masselot et Benedetti qui ont servi boissons et petite restauration aux sportifs et visiteurs.

Pour l'occasion, la salle du dojo-club a été utilisée grâce à l'intervention musclée de pongistes qui ont aménagé la salle.

M. Palié, président du PPCL, se félicite des très bonnes relations de son club avec les judokas et les gymnastes qui ont permis, à cette occasion, une fois de plus de « pousser » les murs.

500€ provenant de la participation des joueurs, des bénéfices des ventes et des dons ont été reversés à l'Association Française pour la Myopathie (AFM).



Lille-Lisbonne

Julien KLEE-HAGUET, jeune homme de 28 ans, originaire de notre commune s'est lancé un défi.

Il a décidé d'effectuer le trajet Lille-Lisbonne à pied afin de sensibiliser à ce qui lui tient particulièrement à cœur pour l'avoir vécu : le harcèlement scolaire lié au surpoids et à l'obésité.

Il a montré que bien entouré, il pouvait atteindre son objectif.

Julien a quitté Lille le samedi 23 septembre et est arrivé à Lisbonne le 10 décembre.

Son projet a reçu le soutien de *la ligue nationale contre l'obésité*. Notre marcheur s'est évertué à réunir des fonds pour la ligue tout au long de son parcours. La cagnotte est d'ailleurs toujours active.



Il a défendu une noble cause et a bénéficié de beaucoup d'appuis de « supporters » qui l'ont aidé à mener à bien les 2 800 km de marche.

Vous pouvez le féliciter sur les réseaux sociaux : Facebook : [lille.lisbonne](#) ou Instagram : [lille.lisbonne](#)

Des articles sur Julien et son projet sont à découvrir sur les sites de la mairie de Lomme, de la mairie de Lille, sur le site de Lille-Actu et de la Voix du Nord et en replay sur Weo.

Monsieur le Maire et les élus du conseil municipal ne manqueront pas de lui adresser leurs vives félicitations lors d'une prochaine rencontre.

Tribune d'expression libre

Les textes présentés correspondent aux écrits envoyés par les groupes sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée sur ceux-ci.

Groupe majoritaire : « continuons ensemble pour Lewarde » 15 élus

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 a déterminé une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Son but : simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales, faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays, renforcer les solidarités territoriales et humaines. Elle a modifié en profondeur la gestion des collectivités territoriales.

Le conseil municipal règle toujours par ses délibérations les affaires de la commune. Il intervient dans tout ce qui présente un intérêt public local dès lors que les décisions n'empiètent pas sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à une autre collectivité territoriale.

Logement, action sociale, urbanisme, environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sport, tourisme, transport scolaire... dans tous ces domaines, les collectivités disposent chacune de compétences administratives différentes et complémentaires de celles de l'État.

La communauté de communes s'est attribuée des compétences qui dépassent le cadre d'intervention possible des communes : l'aménagement du territoire, le traitement des déchets, l'assainissement, les transports ...

Malgré ces transferts, la commune demeure, au quotidien, actrice de nombreux services donnés à la population : dotation aux écoles, aides aux associations, soutien au développement du commerce local, actions sur l'environnement, entretien des infrastructures communales ...

Elle investit aussi pour l'organisation d'événements festifs, culturels.

Communes et communautés de communes manquent de soutien financier avec des baisses de dotations orchestrées par l'Etat. Un nombre croissant de compétences leur sont transférées sans compensation suffisante pour répondre aux injonctions étatiques.

La crise sanitaire du COVID d'abord puis la crise énergétique laissent les communes sans aide proportionnelle de l'Etat qui se désengage de ses responsabilités.

La loi prévoit une réduction de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires publics de 40% dès 2030. Avec quelle aide ?

Cela impacte la gestion des travaux envisagés au cours du mandat. Certains devront être reportés pour répondre en particulier à l'urgence d'intervention sur l'isolation de bâtiments dont en particulier les écoles.

Soulignons la perte depuis 2010 de 62 milliards de dotations nécessaires à l'exercice des compétences des communes.

« L'alternative Lewardoise » 2 élus

Tribune non reçue

« Pour Lewarde, un nouvel élan » 1 élu

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'années.

L'heure est venue de profiter en famille ou entre amis et de se retrouver afin de partager des moments ensemble. Après une année difficile pour toutes et tous, avec une actualité souvent morose et angoissante, le passage à la nouvelle année marque toujours l'espoir d'un avenir meilleur.

En attendant, mes pensées iront pour toutes les personnes qui nous ont quittés cette année et qui nous manqueront particulièrement. N'oublions pas non plus les personnes qui seront seules ou isolées pendant cette période de festivités. C'est le moment propice pour se recentrer sur ceux qui nous entourent, en leur accordant de la bienveillance par un message, un appel, une visite.

De mon côté, je vous retrouve l'année prochaine pour continuer à présent seule au sein du conseil municipal. Continuer pour proposer en 2026, un nouveau projet collectif pour la commune. Si vous souhaitez me rejoindre afin de constituer ce futur collectif, vous pouvez me contacter via le Messenger de ma page Facebook : Pour Lewarde, un nouvel élan.